



Renouvellement de ts apres redoublements

Par **a7med**, le **15/07/2009 à 03:10**

Bonjour, rnJe suis en France depuis 2002 (7ans) en tant qu'étudiant, cette année je suis en première année Master, j'ai obtenu 2 diplômes (Le DUT et la Licence) j'ai redoublé ma deuxième année de DUT, l'année de Licence et la première année Master (2007/2008). rnLa question: Si je redouble cette année (Master 1) est ce que je risque de ne pas avoir le titre de séjour 2009/2010? rnMerci pour la réponse!

Par **anais16**, le **15/07/2009 à 16:33**

Bonjour,rnà partir de trois redoublements, les titres de séjour étudiant ne sont en général pas renouvelés.

Par **a7med**, le **15/07/2009 à 18:56**

Merci beaucoup pour votre réponse rapide !